

Réunion publique du Conseil de quartier Manin-Jaurès
Jeudi 25 septembre 2013 – école élémentaire 160 avenue Jean-Jaurès

- Réunion animée par **Nicolas Nordman**, délégué du Maire pour le quartier Manin-Jaurès
- En présence d'une soixantaine de participants
- Ordre du jour :
 - **Introduction de François DAGNAUD, Maire du 19^e arrondissement**
 - **Ouverture prochaine de la Philharmonie Porte de Pantin :**
 - Présentation des salles de concerts et du projet pédagogique, par Laurent BAYLE, Président de la Philharmonie de Paris
 - Présentation des aménagements réalisés aux abords, par la Direction de la Voirie et des Déplacements
 - **Démocratie locale :** Présentation du Budget Participatif Parisien, renouvellement du groupe d'animation et tirage au sort des membres du collège habitant
 - **Questions diverses**

Introduction de François DAGNAUD – Maire du 19^e

Le 19^e arrondissement est engagé depuis 1996 dans la mise en place des Conseils de quartier. Depuis que cette instance est devenue obligatoire, notre expérience nous a toujours permis d'avoir un temps d'avance, de renouveler et d'améliorer la formule. La nouvelle charte adoptée en juin 2014 apporte aujourd'hui des modifications importantes.

Souhaitant apporter davantage d'autonomie aux groupes d'animation, la nouvelle charte prévoit désormais à la fois de supprimer l'ancien collège « élus de l'arrondissement » et d'augmenter le nombre d'habitants tirés au sort.

Le collège habitant composait jusqu'alors un tiers du groupe d'animation. Avec 11 membres sur 21, il représentera dorénavant plus de la moitié. Un tirage au sort des habitants candidats se déroule pendant la réunion publique dans le respect de la parité. Au collège « représentant des élus » se substitue un collège composé des « forces vives » du quartier. Ce dernier sera composé de 10 acteurs de la vie locale, issus de différents domaines : social, associatif, numérique, institutionnels, commerçants etc. C'est le collège habitant qui les désignera selon des modalités qui seront discutées au sein du groupe d'animation.

Le panel des actions des Conseils de quartier sera élargi, avec trois principales nouveautés :

- L'accueil des nouveaux habitants. Ce genre d'initiative qui est courante en province fait défaut à Paris. C'est un levier de renforcement du lien social et les groupes d'animation, grâce à leur connaissance des richesses et du quotidien de leur quartier, pourront désormais prendre cela en charge selon leur propre formule (événement convivial, marche exploratoire, etc.)

- Les rendez-vous de proximité citoyen, destinés à améliorer la connaissance et la résolution des problèmes, et à renforcer la cohésion sociale. Ces rencontres, sous forme de pieds d'immeuble par exemple, s'appuient sur l'expertise et le quotidien des habitants.
- L'accompagnement et le soutien de projets d'habitants dans le cadre du Budget Participatif Parisien (BPP). La Maire de Paris Anne Hidalgo propose le premier Budget Participatif Parisien, ce qui fait de Paris une ville d'avant-garde. De 2014 à 2020, 5% du budget d'investissement, soit 426 millions d'euros, seront dédiés aux projets des Parisiens. Dans un premier temps les habitants ont été invités à choisir 5 projets parmi les quinze proposés par la ville. Dès 2015, le budget participatif se déclinera dans les arrondissements, à l'échelle des quartiers. Tous les habitants, sans condition d'âge ni de nationalité, pourront proposer leur projet et le soumettre à la délibération collective. Les plus jeunes sont inclus dans cette démarche, car on construit aujourd'hui leur ville de demain.

L'ouverture de la Philharmonie est une chance exceptionnelle pour l'arrondissement. C'est un projet à dimension parisienne, voire internationale, mais qui doit néanmoins être accessible aux habitants du quartier et de l'arrondissement.

Le Projet Pédagogique de la Philharmonie de Paris

Par Laurent BAYLE, directeur général de la Cité de la Musique et président de la Philharmonie

Philharmonie signifie amour de la musique. Ces équipements dédiés à la musique sont des lieux emblématiques partagés dans le monde entier, où se produisent des orchestres de renommée. Ce projet a été décidé conjointement par l'Etat, la Mairie de Paris, et la région Ile de France.

C'est l'architecte Jean Nouvel, qui a été désigné pour réaliser ce bâtiment, en accord avec un programme précis portant sur le nombre de salles ou la présence d'un restaurant par exemple. Ce bâtiment doit être un trait d'union entre Paris et sa banlieue. Le toit sera accessible à la promenade. Le contraste entre les façades anguleuse et circulaire indique l'emplacement de la salle de concert au cœur du dispositif. Un accès est prévu sur le coté rue Jean Jaurès permettant un accès direct depuis le Metro et le Tramway. La Cité de la musique fait partie intégrante du projet. L'ensemble est donc rebaptisé Philharmonie 1 et Philharmonie 2 qui désignera cette dernière. L'inauguration du nouveau bâtiment aura lieu le jour anniversaire des vingt ans de la Cité de la musique : le 14 janvier 2015.

Le projet artistique est centré sur les nouveaux publics avec la volonté qu'ils puissent s'approprier la musique d'une autre manière. C'est un nouveau modèle d'équipement culturel dont l'axe essentiel est la relation continue au public. La salle symphonique de 2400 places est conçue pour envelopper le public, permettant aux spectateurs les plus éloignés d'avoir une sensation de proximité avec la scène et de bénéficier d'une excellente qualité sonore. Bien qu'elle soit principalement dédiée aux grands orchestres, tous les genres musicaux seront proposés à la Philharmonie : classique, jazz, traditions orales, musiques traditionnelles et actuelles. Les expositions temporaires alterneront des thématiques sur la peinture avec des thématiques propres à la musique. En 2015 par exemple, une exposition

sera dédiée au peintre Chagall, et une autre au chanteur-musicien David Bowie. La salle d'exposition sera accessible depuis le parc de la Villette.

Le volet éducatif se déclinera sous formes d'ateliers de pratique, d'éveil musical, et de ressources numériques mises à disposition des établissements scolaires. Il sera proposé également différents ateliers participatifs à destination des familles. Différents dispositifs sont prévus comme les collèges de la Philharmonie, les cours et conférences, les cafés musique ou Classics lab, et les cours en ligne. La Philharmonie poursuivra sa politique sociale pour la musique classique : concerts participatifs avec des associations de quartiers, formations des musiciens et des travailleurs sociaux, prise en charge de publics spécifiques... L'orchestre de Paris résidera à la Philharmonie. Son chœur composé de 400 chanteurs amateurs proposera 60 représentations par an.

Questions/commentaires

- **Avez-vous prévu une tarification spécifique pour les habitants du 19^e ?**
La politique tarifaire permettra de proposer une grille de tarifs avec différentes catégories. La qualité du son, très homogène quelque soit la place, permettra d'offrir des concerts de grande qualité à des prix pas trop élevés. La relation de la Philharmonie avec le tissu associatif et la Mairie du 19^e devrait déboucher sur des manifestations propres à l'arrondissement.
- **Quel est le rapport final entre le budget initial et le montant réel de la Philharmonie ?** Il y a eu de nombreuses polémiques et de nombreux chiffres vrai ou faux ont été annoncés. Au total, ce chantier aura duré 8 ½ans, ce qui reste dans la moyenne pour ce type de bâtiment. Les estimations initiales étaient basées sur le coût du programme prévisionnel, qui ne prenait pas en compte les spécificités du projet sélectionné, comme le toit pédestre ou l'utilisation de matériaux spécifiques. Cela explique la différence entre le coût initial et le coût final du projet.
- **Des créneaux seront-ils disponibles pour les associations ou les musiciens amateurs ?** Nous répondrons pendant une année aux exigences de tutelle des différentes formations musicales : Orchestre de Paris, Orchestre National d'Ile de France, Orchestre de chambre de Paris, Conservatoire National supérieur de Paris, conservatoires de Paris 19^e, d'Aubervilliers etc. Après un an d'utilisation, nous évaluerons le flux généré par ces occupants pour ouvrir les plages libres.
- **Avez-vous prévu des actions d'insertion en faveur des jeunes de l'arrondissement ?** Les dispositifs d'insertions existants sont poursuivis à travers notre partenariat avec l'Association de Prévention du Site de la Villette (APSV).

L'aménagement des abords de la philharmonie

Par Florence Fargier, Direction de la Voirie et des Déplacements, service des Aménagements et des Grands Projets

L'aménagement du Boulevard Serrurier entre la porte de Pantin et le canal de l'Ourcq, ainsi que son angle avec l'avenue Jean Jaurès, était prévu dans le cadre des travaux liés au tramway. Ils ont été reportés en prévision des emprises de chantier de la Philharmonie. Depuis la mise en service du tramway le projet a été modifié légèrement, et comprend désormais :

- 1) L'aménagement du bd Serrurier « Nord » entre la porte de Pantin et le canal de l'Ourcq permettant notamment :
 - d'intégrer une grande station de taxis et des zones de dépose autocars pour l'acheminement des musiciens de la Philharmonie
 - d'assurer un aménagement urbain cohérent avec la Philharmonie et les aménagements déjà réalisés du tramway en embellissant l'environnement et en assurant la continuité des itinéraires cyclables
 - de faciliter l'entrée et la sortie du parc de stationnement de la Philharmonie
 - de favoriser les accès piétons entre la Philharmonie et la gare RER de Pantin



- 2) L'aménagement de la place de la Porte de Pantin en entrée de l'avenue Jean Jaurès afin d'améliorer le fonctionnement général de la place, incluant une augmentation de sa capacité d'entrée vers l'avenue Jean Jaurès.



- **Quel impact auront ces aménagements sur les problèmes de circulations rencontrés actuellement rue Petit et avenue Jean Jaurès ? Ne faudrait-il pas davantage de parking pour juguler l'afflux supplémentaire qu'entraînera ce nouvel équipement ?** La volonté de ce projet est d'apaiser la circulation pour les riverains, et d'inciter au maximum les usagers à venir en transports en commun, ou par des modes de circulation doux. Un groupe de travail réunit régulièrement les différents gestionnaires de sites de la Villette pour harmoniser le calendrier des manifestations, afin d'anticiper et de réguler la fréquentation du site.

Le renouvellement des Conseils de quartiers

Le collège habitant du groupe d'animation a été tiré au sort pendant la réunion publique. Il se réunira prochainement afin de déterminer ses modalités de travail et de préparer la prochaine réunion du Conseil de quartier.

Bureau des Conseil de quartier
01 44 52 29 62 / 01 44 52 29 85
5/7 place Armand Carrel – 75019 Paris
www.mairie19.paris.fr

